

2015-04-046-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 7.5.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LA REPARATION DES DEGATS CAUSES AUX BIENS NON ASSURABLES DE LA COMMUNE DE TARNOS POUR L'EPISODE CLIMATIQUE DE JANVIER ET FEVRIER 2014

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2015-04-046-DR/CPA - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LA RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS AUX BIENS NON ASSURABLES DE LA COMMUNE DE TARNOS POUR L'ÉPISODE CLIMATIQUE DE JANVIER ET FÉVRIER 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'épisode climatique de janvier et février 2014 a occasionné d'importants dégâts sur la Commune au niveau des infrastructures publiques et terrains communaux,

Un dispositif d'accompagnement financier prévu par l'Etat, la Région Aquitaine et le Conseil Général visant à contribuer à la réparation des dégâts causés sur les biens non assurables (digues, routes, mobilier urbain, etc...) permet de mener des travaux de restauration, de réparation et de confortement. Les aides sont attribuées sur la base d'un coût de reconstruction et/ou de réparation à l'identique éventuellement diminué de la vétusté des ouvrages,

Une demande de subvention doit donc être déposée auprès de l'Etat, du Conseil Général et de la Région Aquitaine.

Le Conseil Municipal doit ainsi approuver le plan de financement prévisionnel de cette demande de subvention et solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités Territoriales, de la Région Aquitaine au titre du Fonds Régional de Solidarité et Risques Naturels et du Conseil Général au titre du fonds exceptionnel « tempête »

Le dossier de demande de subvention établi par les services municipaux pour la réparation des biens non assurables s'élève à un montant de 110 150,43 € HT pour la fourniture et à 2 070,00 € TTC pour la main d'oeuvre

Le montant des travaux retenu par l'Etat servira de base aux autres cofinanceurs (la Région Aquitaine et le Conseil Général) afin d'attribuer une aide complémentaire

Pour TARNOS, la priorité réside sur le rétablissement des conditions de sécurité, la remise en état des plages, la consolidation de la Digue et le confortement d'un terrain situé au quartier Castagnet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le montant détaillé des frais engagés pour les demandes de subvention

DELIBERE

APPROUVE le dossier de subvention présenté à l'Etat pour la réparation des biens non assurables,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités Territoriales, d'un montant aussi élevé que possible,



SOLLICITE l'aide financière de la Région Aquitaine au titre du Fonds Régional de Solidarité et Risques Naturels, d'un montant aussi élevé que possible,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général au titre du fonds exceptionnel « tempête » d'un montant aussi élevé que possible,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

INDIQUE que les recettes seront versées au Budget de la Commune

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire